

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un le **25 JANVIER** à 20 heures 30 les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 20 janvier 2021

Etaient présents : MARCY Christelle, COURTEL Isabelle, CARDIN Samuel, TEXIER Véronique, LE BRETON Jérôme, ROUGIE Alexandre, LAMART Thierry, TOUZE Annie, LE CALLOCH Franck, KERRAND-THERY Diane, MAILLARD Anne-Franck, ANGEE-LE FLOCH Virginie, JOSSET Régis, SOMME Nicolas, TOUZE Isabelle

Mr Franck LE CALLOCH a été élu (e) secrétaire

N° 2021-01-01

OBJET : Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust : Nouvelle Charte d'Entretien des Espaces des Collectivités

Notre commune est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration des pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts. Cette charte est pilotée par la Région Bretagne, dans le cadre du plan « écophyto » visant à réduire les pollutions liées aux pesticides. Elle est composée de cinq niveaux d'engagements, allant du strict respect de la réglementation (niveau 1) à la non utilisation de produits phytosanitaires et biocides sur la totalité des surfaces à entretenir (niveau 5).

Depuis 2019, une nouvelle charte d'entretien des espaces des collectivités existe. Nous devons délibérer afin que notre commune poursuive son engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Souhaite poursuivre son engagement**
- **Autorise le Maire à signer la nouvelle charte**



N° 2021-01-02

OBJET : Prime exceptionnelle Covid-19

Lors du premier confinement, et pour faire face à l'épidémie de covid-19, un agent du service technique a eu des contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées de nettoyage et de désinfection des locaux dans le cadre d'un protocole sanitaire ainsi que son intervention en renfort à la Résidence des Ormes pour donner à manger aux personnes dépendantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide d'attribuer une prime exceptionnelle de 200 € à Isabelle BENOIT**
- **Dit que cette prime sera versée sur le salaire de février 2021**

Suivent les signatures

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

Le Secrétaire,